



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-283

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest /

R24-2024-12-07-00002 - Arrêté portant délégation de signature du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest au directeur zonal de la police nationale?? (2 pages)

Page 3

Préfecture de la zone de défense et de sécurité
Ouest

R24-2024-12-07-00002

Arrêté portant délégation de signature du préfet
de la zone de défense et de sécurité Ouest au
directeur zonal de la police nationale



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant délégation de signature du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest
au directeur zonal de la police nationale**

**Le préfet de la région Bretagne,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale ;

Vu le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023 portant création des services déconcentrés de la police nationale

Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la décision du 27 décembre 2023 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 176 - Police nationale ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 nommant M. Jean-François PAPINEAU en qualité de directeur zonal de la police nationale ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Jean-François PAPINEAU, inspecteur général, directeur zonal de la police nationale, pour assurer les missions de responsable de l'unité opérationnelle DZPN (UO 0176-DOUE-DZ35) du BOP zonal 176 - Police nationale (BOP 0176-DOUE).

Cette délégation autorise le directeur zonal de la police nationale à signer, au nom du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, tous actes, décisions, pièces justificatives relatives aux dépenses et aux opérations de régularisation relevant de cette unité opérationnelle.

Le directeur zonal de la police nationale rend compte chaque année au préfet de zone de défense et de sécurité de l'exécution de la présente délégation.

Article 2 : M. Jean-François PAPINEAU est autorisé à subdéléguer à des personnels placés sous son autorité, dans le cadre de leurs compétences et fonctions, tout ou partie des attributions mentionnées aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, par arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 3 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest et le directeur zonal de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **07 DEC. 2024**

Le Préfet


Amaury de SAINT-QUENTIN